

Projet de décret inscrivant le silure sur la liste des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques

Soumis à participation du public du 14 février au 16 mars 2026

Motifs de la décision

Les 2 925 commentaires reçus font apparaître de fortes oppositions entre, d'une part, un public désireux de développer la pêche sportive du silure et, d'autre part, un public préoccupé par les impacts du silure sur les écosystèmes aquatiques.

Le projet de décret, en préparation depuis une dizaine d'années, ayant été rédigé en connaissance de ces clivages et indécisions, rien ne semble justifier de le modifier.